

« La biosécurité est désormais à l'œuvre dans l'agriculture pour pallier les conséquences sanitaires de son industrialisation. Au lieu de faire évoluer le système, on cherche à s'adapter à ses effets. »

L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

269 • Juin 2022 • 4 euros

Cette année encore, la France a vécu une épidémie d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP, Grippe A, H5N8 variant du H5N1). S'il est a priori sans danger pour les humain-es, le H5N8 fait des ravages parmi les oiseaux et met en danger la filière avicole.

Gérer le vivant au temps de la biosécurité

L'IAHP n'a pas cessé de s'intensifier pour atteindre 1 378 cas et 16 millions d'animaux abattus en 2021-2022 contre 626 cas et 8 millions d'animaux abattus pour le précédent épisode 2020-2021.

Définir un responsable

Pour l'État et la filière avicole, ce sont les oiseaux migrateurs qui contamineraient les élevages fermiers plein-air. Ces derniers infecteraient à leur tour la faune locale qui propagerait alors le virus vers les autres élevages. Ils s'appuient sur les rapports de l'ANSES qui soulignent effectivement le rôle de l'avifaune sauvage dans le déclenchement de l'épidémie.

Mais ils renseignent de plus en plus sur l'importante concentration et les flux massifs d'animaux entre structures. La dissémination du virus n'est pas, ou marginalement, du fait des oiseaux sauvages, elle est la conséquence de l'organisation de la filière : intervenant-es qui se succèdent pour livrer ou ramasser les animaux, le gaz, l'aliment, l'équarrissage... autant d'acteur-ices qui passent de fermes en fermes, de départements en départements, et contribuent à alimenter la crise. Si la faune sauvage joue le rôle d'étincelle, c'est bien la filière avicole qui est un baril de poudre prêt à exploser. Cette question d'identification des mécanismes de propagation est un enjeu central

car elle conditionne la réponse apportée par les pouvoirs publics. En choisissant d'incriminer en priorité l'avifaune, les dispositifs reportent le problème sur les élevages fermiers. Cela se traduit notamment par l'interdiction récurrente de sortie pour les animaux. Le but est avant tout de préserver la filière d'une interdiction au droit d'export, considérant que le risque majeur est d'abord d'ordre économique.

Le choix de la fuite en avant

Pour comprendre la réponse des pouvoirs publics, il faut s'intéresser à un concept aux contours plutôt flous : la biosécurité. Cette idée émerge à la fin des années 1990 avec les premiers cas de H1N1 en Asie, la multiplication des scandales sanitaires de type « vache folle » ou fièvre aphteuse, la recrudescence de maladies nosocomiales dans les hôpitaux, ou encore les lettres piégées à l'anthrax aux USA à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Tous ces éléments ont amené à réévaluer notre rapport au vivant, de plus en plus perçu comme un problème potentiel, sans pour autant interroger la nature de cette relation. Désormais il faut faire avec et le gérer. Les acteur-ices concerné-es ont alors développé des protocoles mêlant approches médicales et militaires. Et ce sont ces méthodes qui sont désormais à l'œuvre dans

l'agriculture pour pallier les conséquences sanitaires de son industrialisation. Au lieu de faire évoluer le système, on cherche à s'adapter à ses effets.

Une pression normative

Le succès de la biosécurité s'appuie sur une standardisation des processus et des animaux côté élevage, et sur la volonté de rationaliser les suivis côté État. Les services vétérinaires construisent des outils de contrôle à partir des pratiques industrielles, et exigent de tous-tes les opérator-ices qu'il-elles s'alignent dessus. Ce faisant, ils conditionnent les règles d'installation en créant un droit d'entrée technique qui rend difficiles des pratiques fermières, et mettent une pression normative sur les fermes existantes. Pour pouvoir continuer, il faut alors réinvestir dans des aménagements qui éloignent petit à petit de l'élevage fermier, ou arrêter sous peine de se retrouver hors la loi. Et le virus va continuer à muter obligeant les fermes à de nouveaux investissements biotechnologiques. Le Graal étant ici le vaccin en cours de recherche, mais dont on peut déjà supposer qu'il sera obsolète d'une saison à l'autre, et pose de sérieuses questions sur les limites du système.

Nacer Benfriha,
éleveur de volailles à Altiliac (19)

DANS CE NUMERO

• Dossier
Le plein air
pages 4-5



• Tracasseries
Lorsque les services sociaux humilient les petits paysans
page 6

• Formation
Entreprendre en agriculture paysanne
page 7

L'Avenir Agricole
Trimestriel
CPPAP 0624 G 88287
ISSN 2112-7662
Éditeur : AINARC
Imprimerie Rivet - Limoges
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication :
Michel Limes



Les comités eau au service de la gestion collective de la ressource

Vendredi 10 juin, a eu lieu en Creuse, la seconde réunion du Comité eau pour 2022. Depuis quelques temps, les années sèches se suivent, parfois de façon plus précoces, parfois avec des événements climatiques exceptionnels, comme les gels tardifs d'avril ou la grêle dévastatrice de début juin... Exceptionnels ? Ou peut-être auxquels il faudra s'habituer ?

État des lieux collectif
Ces comités réunissent une fois par mois, sur convocation de Madame la Préfète et de la DDT, des administratifs, des professionnelles, des syndicats, des élus, des associations environnementales, etc.* autour du thème de l'eau. Lors de ces rencontres, un état des lieux est tout d'abord dressé - bilans météorologique et hydrologique (niveaux des piézomètres, humidité des sols, état des cours d'eau, ...) - suivi d'échanges plus ou moins animés et enfin, si besoin, la décision de prise ou de levée d'un arrêté préfectoral (vigilance ; alerte renforcée ; crise) de manière collective. Depuis cette année et un peu comme dans les débuts des comités sécheresse auparavant, a ensuite lieu une « commission annexe agricole » où l'on traite de questions plus techniques et spécifiques à l'agriculture (dossier calamité sécheresse, arrêté d'interdiction de broyage des pailles ou assurance par exemple) mais où tous les membres du comité eau peuvent être présents s'ils le souhaitent.

Débats riches (parfois houleux)
La multiplicité des participant·es fait la richesse des débats, puisque la problématique de l'eau est complexe et globale : « L'eau est un bien commun, partageons-la ». Madame la Préfète veille à ce que chacun puisse s'exprimer, même lors de discussions houleuses. C'est avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que je participe à ces réunions pour représenter la Confédération paysanne de la Creuse et, même si on n'avance qu'à petits pas, je suis convaincue qu'il y a des prises de conscience collectives, même timides, qui émergent. Lors de cette dernière rencontre du 10 juin, nous avons observé une situation très préoccupante et une sécheresse précoce dans notre région qui laissent penser que ces comités eau sont voués à continuer d'exister encore un bon moment...

Elsa Auvillein Noblin, maraîchère à Méasnes (23)

* Services de la Préfecture et de la DDT de la Creuse, Chambre de l'Agriculture de la Creuse, CCI, Services des eaux et assainissements, SDIS 23, Agence de l'eau, ARS, Syndicats agricoles (FDSEA, JA, Confédération Paysanne), Association de consommateurs, DRAAF, DREAL Nouvelle-Aquitaine, représentants département et région, représentants de la mairie de Guéret et de l'agglomération du Grand Guéret, Guéret environnement, Société de pêche, OFB, Sources et rivières, Météo France, EPTB Loire, DDETSPP 23, Réseau Piezomoulin, Limousin nature environnement et France nature environnement, techniciens en liens avec l'eau, BRGM, MSA, assurances (Groupama et Pacifica)... Ça fait du monde autour de la table !

Objectif Terres

le « Bon coin » de l'agriculture paysanne

Alors que la moitié des agriculteur·ices partira à la retraite d'ici dix ans et que les candidat·es à l'installation traversent un véritable parcours du combattant, l'accès au foncier et la reprise des fermes constituent des enjeux cruciaux. Face à ces constats et aux demandes croissantes de mises en relation, Terre de Liens, mouvement pionnier dans la lutte contre la disparition des terres agricoles, a créé Objectif Terres, une plateforme gratuite d'annonces foncières dédiée à l'agriculture biologique et paysanne sur le territoire français.



Une porte d'entrée pour se faire accompagner sur le volet foncier de son projet

Le bouton « Être accompagné » de la page d'accueil permet d'être mis en lien avec l'antenne locale de Terre de Liens de son choix pour toute question concernant la démarche de recherche ou transmission de foncier. Après avoir pris connaissance de la demande formulée par le site, une bénévoles de l'association reprend contact pour répondre à ses questions, ou l'orienter vers une structure adéquate si nécessaire. La plateforme permet également d'accéder à des ressources ciblées pour les candidat·es à l'installation et les cédant·es, en lien avec le centre de ressources de Terre de Liens (ex : guide « élaborer une stratégie d'accès au foncier en Nouvelle-Aquitaine », dossier « je transmets mes terres ou ma ferme »).

Découvrez Objectif Terres :
www.objectif-terres.org

Veille Foncière de la Conf

VEILLE FONCIÈRE DE LA CONF

Vous êtes porteur·euse de projet en Limousin ?

Votre projet est bien avancé et il vous reste à trouver du terrain ? Vous connaissez la zone sur laquelle vous souhaitez vous installer ?

Les correspondant·es Safer de la Conf peuvent vous aider. Ce sont des paysan·nes installé·es qui ont à cœur de favoriser l'installation sur leur territoire. Ils peuvent vous communiquer :

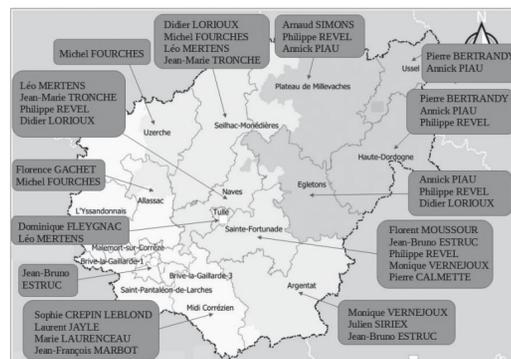
- les annonces de transactions proches de chez eux,
- les appels de candidature Safer,

Ils peuvent vous soutenir dans votre implantation sur le territoire.

Pour obtenir leurs coordonnées, contactez Anne Barteau : 07 82 95 22 42 - contact@confederation-paysanne-limousin.org

Si vous souhaitez entrer en relation avec un·e correspondant·e Safer de la Confédération paysanne de Corrèze, envoyez-lui un mail (voir ci-contre leurs noms). Pour les autres départements, envoyez un mail à contact@confederation-paysanne-limousin.org

- bertrand.pierre@9business.fr
- pcalmettes2@wanadoo.fr
- sophie@les-simples-de-sophie.com (Sophie Crépin-Leblond)
- jean-bruno.estruc@orange.fr
- d.flegnac@wanadoo.fr
- michel.fourches@orange.fr
- flo.gachet@orange.fr
- laurentjayle@laurentjayle.fr
- marie-nico@riseup.net (Marie Laurenceau)
- didier.lorioux@gmail.com
- jeff.marbot@gmail.com
- fam.mertens@wanadoo.fr (Léo Mertens)
- florentmoussour@yahoo.fr
- fermedelacurade@gmail.com (Annick Piau)
- reval.philippe@wanadoo.fr
- tronchejm@hotmail.com



Le Comité départemental de la Confédération paysanne de Haute Vienne

Dynamiser le paysage syndical agricole local, c'est ce à quoi nous nous attachons

Chaque fois que cela nous est permis par nos activités paysannes, nous essayons d'être présent·es aux rendez-vous institutionnels : urbanisme, protection de terres agricoles, installation, élevage, expertises calamités... En adhérant et militant cette année, nous avons permis à notre syndicat d'assurer la représentation à laquelle nous avons droit.

Comme toujours nous amenons des idées progressistes accueillies avec beaucoup d'intérêt. Le projet d'agriculture paysanne que nous portons pour nos campagnes de demain est une vision réaliste de notre futur. Une agriculture respectueuse des femmes et des hommes ainsi que des animaux qu'elle élève, de l'environnement qui lui permet de travailler ; une agriculture respectée des habitant·es, et même portée par ceux-ci, à la ferme, dans nos magasins de producteurs et dans tous nos circuits de vente.

Nous avons aussi parfois à hausser le ton quant aux revendications que nous portons. Malgré l'évidence des idées que nous amenons, nous avons le sentiment que nos participations ne servent qu'à être caution à la fuite en avant vers un modèle dont nous ne voulons pas : agro-énergies, agrandissement des structures, investissements exponentiels des exploitations. Les difficultés économiques des fermes ne servent que de prétexte au toujours plus.

Qu'importe les échecs latents du modèle actuel, les solutions proposées sont toujours libérales, abreuvées de leurs tels la production d'énergie. Nous affirmons encore que la sortie de l'impasse économique des fermes ne passe que par une relocalisation des filières, une montée en gamme vers une agriculture plus vertueuse et créatrice d'emploi. C'était le sens de nos actions pour une PAC plus juste il y a un an. Aujourd'hui, la Commission européenne se montre très critique du Plan stratégique national (PSN) français et pointe, à de très nombreuses reprises, le manque de prise en compte du débat public. Nombre de ces critiques et propositions rejoignent celles formulées par la Confédération paysanne, que ce soit sur le volet social, environnemental, de la gestion des ressources naturelles ou des risques climatiques.

Nous faut continuer de marteler notre message, attirer plus de paysans et paysannes à la Conf, sans jeter l'opprobre, sans se tromper de responsables. Nous adhérons et militons en 2022 parce que nous croyons aux idées que nous défendons : parlons de la Conf à nos voisins, nos collègues !

Alors, ensemble, nous continuerons sur notre lancée, nous montrerons que nous ne lâcherons rien à la démission des institutions. Rien ne doit nous faire reculer, ni les volontés violentes de l'État à notre encontre, ni les essoufflements qui nous guettent quelquefois, ni les sourires moqueurs de nos interlocuteurs, ni le matraquage libéral qui ne propose que des solutions bancales à nos difficultés quotidiennes.

Nous avons besoin de vous sentir à nos côtés dans notre implication. Nous sentir poussé·es dans les batailles nous donne l'envie de faire le pas en plus pour avancer. Nous vous demandons donc d'appeler à soutenir la Confédération paysanne de votre département et, si vous en avez l'envie et la possibilité, de vous impliquer à nos côtés.

Le travail de représentation à la Confédération paysanne



• **Témoignage d'Eric Robin Lamotte : « Nous avons un rôle de soutien des dossiers atypiques et de promotion d'une autre forme d'agriculture »**

Je m'investis en tant que représentant Conf au sein de la « CDOA structures » (commission départementale d'orientation de l'agriculture). C'est un organe consultatif qui donne son avis à la Préfète dans la mise en œuvre de l'ensemble de la politique des structures agricoles (aides, élaboration du schéma directeur départemental, mise en œuvre du contrôle des structures...).

Composition de la CDOA

- La CDOA structures est présidée par la Préfète ou sa représentant·e, et est composée de :
- le·a président·e du conseil départemental (CD23),
 - le·a directeur·ice départemental·e des territoires (DDT23),
 - l'administrateur·ice général·e des finances publiques (DGFiP23),
 - le·a président·e de la MSA du Limousin,
 - le·a président·e de la chambre d'agriculture (CDA23),
 - 2 vice-président·es de la CDA23,
 - 8 représentant·es des organisations syndicales d'exploitant·es agricoles (3 FDSEA, 3 JA, 1 MODEF et 1 CONF)
 - 2 représentant·es du secteur transformation (CCBE et Laiterie Chavegrand)
 - 1 représentant·e des fermier·ères métayers,
 - 1 représentant·e des propriétaires agricoles,
 - 2 personnes qualifiées désignées
 - des expert·es (SAFER, ASP, lycée agricole, Crédit

Agricole, Groupama...)
La CDOA structures exerce les compétences déléguées par la CDOA plénière en matière d'autorisations d'exploiter et d'installations aidées.

Présence de la Conf

Nous sommes 3 représentant·es pour la Creuse (Eric Robin Lamotte, titulaire, Olivier Thouret et Elsa Auvillein Noblin, suppléant·es) et l'un·e de nous est toujours présent·e. J'aime participer à cette commission. Elle se réunit une fois par mois ce qui permet d'être au courant de l'actualité agricole en Creuse et des questions agricoles nationales. On y discute des questions d'installation et des difficultés liées au foncier. L'enjeu au sein de cette commission est de pouvoir faire changer les choses. La plupart du temps, nos arguments sont entendus. Je pense que nous avons un rôle de soutien des dossiers atypiques et de promotion d'une autre forme d'agriculture. Notre appui récent a porté sur une installation en production de laine mohair et sur celle d'un berger sur la Montagne limousine. Nous sommes vigilants quant à l'usage de l'eau et rappelons régulièrement l'intérêt des haies. Notre devoir est d'être présent·e, même si souvent les discussions sont ardues.

Eric Robin Lamotte, 53 ans, éleveur bovin lait à Nouzerines (23)

• Où exercer la représentation ?

- Chaque Conf départementale est conviée à plusieurs instances. Chacun·e d'entre vous, en temps que paysan·ne peut se saisir de la représentation. Un tuilage se fait en amont avec les membres du comité départemental pour vous sentir à l'aise dans ce rôle ! Les principales instances où la Conf est attendue pour ses positions sensées, pragmatiques et constructives sont :
- Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) (voir ci-dessus)
 - Comité d'expertise des calamités agricoles (CDE)
 - CDPenaf
 - Comités techniques départementaux de la Safer (CTD)
 - Commissions départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)
 - Conseil d'administration des lycées agricoles et CFPPA
 - Comité Eau en Creuse
 - Comité ERC en Haute-Vienne (Éviter Réduire Compenser)

- Cellule loup
 - Une à deux représentant·es de la Conf sont aussi présent·es aux sessions des chambres départementales d'agriculture, élu·es pour 6 ans grâce à vos votes (prochaines élections en 2025).
- Contactez-nous si vous voulez connaître votre représentant·e départementale ou devenir vous-même représentant·e :**
contact@confederation-paysanne-limousin.org

Comité de rédaction de l'Avenir Agricole : Un lieu ouvert

Le Comité de rédaction de votre journal est composé actuellement de 6 membres. Ces personnes se réunissent 6 semaines avant la parution en réunion téléphonique et font des propositions pour le contenu du numéro à venir. Puis l'animatrice coordonne la recherche d'articles. Les membres du Comité relisent et font des corrections. Ensuite, la trame est envoyée à La Navette pour la mise en page, puis l'impression. Vous pouvez rejoindre l'équipe du Comité de rédaction à tout moment. Et même sans y entrer, nous vous invitons à proposer des sujets d'articles ou demander une entrevue pour témoigner d'un sujet qui vous tient à cœur.

contact@confederation-paysanne-limousin.org

ÉDITO CIRCUITS COURTS, LE COURT CIRCUIT ?

La vente de produits alimentaires locaux en circuits courts a connu plusieurs vagues dans son développement.

La mise en cause du modèle agro-alimentaire dominant à partir de la fin des années 1980, les différentes crises sanitaires, l'émergence de client·es militant·es ont favorisé et accompagné la croissance des marchés locaux, des AMAP, des magasins de producteur·ices et de toutes les initiatives permettant la vente directe des produits des fermes. La crise du Covid à partir du début de l'année 2020 a eu un effet extraordinaire sur la progression des ventes en circuits courts : beaucoup de nos concitoyen·nes contrain·tes de cuisiner découvrèrent alors la possibilité de s'approvisionner directement en produits de qualité frais et locaux.

Avec le retour à la « normale » sanitaire et particulièrement depuis le début de cette année, on assiste à une baisse généralisée des ventes en circuits courts et des produits issus de l'agriculture biologique. Habitué·es par la grande distribution à une énorme variété de produits quelles que soient les saisons, et à une offre de plats préparés illimitée, certain·es consommateur·ices tenté·es quelques mois par les produits locaux et de saisons ont repris leur habitudes. De plus, les conditions sociales, économiques et politiques incertaines de ce début d'année ont contribué à moins prioriser les produits de qualité dans les achats alimentaires quotidiens. Enfin les enseignes de la grande distribution mais aussi de nombreuses boutiques surfent largement sur la vague de l'agriculture de proximité. Grâce à une communication mettant en scène les producteurs ou les productrices « du coin », ils entretiennent ainsi une image trompeuse de ce que sont réellement les relations commerciales entre ces magasins et les paysan·nes.

Face à ces constats, la Confédération paysanne a un certain nombre de revendications portant sur des aspects techniques comme l'amélioration de l'accès aux marchés trop souvent accaparés par des revendeurs, la structuration d'une offre locale, la défense et la protection de la notion de vente directe ou encore le renforcement du rôle des collectivités dans le développement d'une demande de proximité. Mais c'est aussi grâce à des politiques plus ambitieuses de remise en cause du libéralisme économique, de protection des producteur·ices face à la concurrence, de création d'une sécurité sociale de l'alimentation, que les paysan·nes pourront s'affranchir de ces situations de niches commerciales et garantir l'accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre tout en garantissant leur revenu.

Philippe Babaudou

Soutien aux agriculteur·ices

Suite aux violents orages qui s'abattent sur le Limousin et à leurs conséquences, le Conseil départemental de la Creuse, en lien avec la cellule de crise Intempéries de la Préfecture, rappelle le dispositif de soutien aux agriculteur·ices en situation fragile contactable par mail : solidariteagri@creuse.fr

Identification des situations : agents MSA, organisations syndicales, chambre d'agriculture, travailleurs sociaux du Conseil départemental, maires...
Accueil secrétariat : Secrétariat action sociale MSA : 05 55 93 40 30. Mail : solidariteagri@creuse.fr
Intervention : travailleurs sociaux MSA avec appui psychologues du Conseil départemental si besoin.
Action sociale : activation d'une cellule de coordination MSA et Conseil départemental.
Numéro national de prévention des suicides : 3114
Agri écoute : 09 69 39 29 19

L'hiver dernier, la grippe aviaire a porté un coup dur aux élevages de volailles. La gestion de cette crise a mis à mal les petits élevages plein air qui représentent le modèle d'agriculture défendu par la Conf.

Dans le même temps, les attaques de loup qui, bien que prévisibles, se sont brusquement multipliées sur le territoire du Limousin, sont venues ébranler l'élevage ovin et remettre en question le pâturage des ruminants.

À présent, la peste porcine refait surface en Allemagne tout près de la frontière française.

Dans ce contexte de prédation et sanitaire que l'État peine à maîtriser, trouvera-t-on la relève pour l'installation en élevage paysan ?

Le reste de la société voit-il les enjeux à soutenir les petites fermes ? Y a-t-il encore un avenir pour l'élevage plein air ?

Élevage paysan, des contraintes et peu de reconnaissance



Adaptation au changement climatique : s'approprier des techniques et expérimenter

Des éleveur-euses des CIVAM et ARDEAR du Massif central témoignent des expérimentations d'actions et pratiques mises en place pour s'adapter à des aléas ponctuels ou répétés dans un recueil d'expériences sur les aléas climatiques en Massif Central.

Les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents et marqués : sécheresse, chaleur, vent, concentration des précipitations... Nous nous interrogeons sur les adaptations de nos systèmes afin de maintenir et assurer leur résilience, celle de nos revenus et de nos fermes. Il n'existe pas de solutions clé en main mais celles-ci doivent être imaginées en adéquation avec les contextes, contraintes et opportunités locaux. Elle ne peut se résumer à des réflexions sur le maintien de l'élevage en Massif Central dans sa configuration actuelle, qui risque d'amener à des solutions simplistes et non durables. Réfléchir à l'adaptation de nos élevages au changement climatique, c'est réfléchir à l'évolution de nos fermes dans les 20 ans à venir. Cela implique de le faire dans une vision complexe de nos environnements de travail, en connexion avec les évolutions futures, notamment de demandes alimentaires, et pour répondre aux enjeux environnementaux globaux.

Cédric Deguillaume, éleveur à Chaumeil (19)

Cf. « Aléas climatiques en Massif Central : quelles adaptations mises en œuvre par les paysans du réseau Agriculture Durable de Moyenne Montagne ? », juillet 2020.

Pression économique

Depuis plusieurs mois, la filière bio rejoint les autres filières et connaît des difficultés économiques qui préoccupent l'ensemble des actrices de l'agriculture biologique. Au-delà des mesures d'urgence, la Confédération paysanne réaffirme la nécessité d'un droit au revenu paysan juste qui passe notamment par l'interdiction d'achat des produits agricoles en dessous du prix de revient paysan. Les producteur-ices ne doivent pas être les variables d'ajustements de la filière, bio ou conventionnelle, et leur situation économique doit être assainie. Le revenu est une reconnaissance du travail des paysan-nes qui œuvrent chaque jour au maintien et à la préservation des communs.

Témoignage d'une éleveuse nouvellement installée

Normes et réglementation

Les normes sont majoritairement protectrices de l'agriculture paysanne en terme de protection de l'environnement, de la qualité des eaux, de l'air, des sols qui sont les supports sans lesquels nous ne pouvons pas exercer notre activité. Parce qu'être paysan, paysanne, c'est vivre avec le pays, le respecter. Et on sait pertinemment que certain-es ne rêvent, à court terme, que de piller les ressources naturelles, user les sols, polluer et... Après moi, le déluge ! À la Confédération paysanne, nous voulons que les normes et les règles protègent l'intérêt général des intérêts particuliers !

Après, il y a les normes faites par et pour les industriels qui s'appliquent sans distinction à toutes et à tous. Ces normes-là, nous les combattons parce qu'elles ne sont pas adaptées, parce que les obligations de moyens supplantent trop souvent les obligations de résultats. Elles sont les fossoyeuses de l'agriculture fermière, de l'agriculture de proximité. Il faut absolument une adaptation des normes aux risques induits par les pratiques d'élevage et de production. De nombreux exemples nous le démontrent : les scandales sanitaires majeurs viennent majoritairement des systèmes agroindustriels.

Enfin, il reste la façon dont sont appliquées ces normes, le zèle que certaines administrations mettent à leurs déclinaisons et la façon dont sont faits les contrôles. Nous refusons de toutes nos forces cette logique du contrôle-sanction où les paysannes et les paysans sont trop souvent considérés comme étant présumés coupables. Les témoignages de contrôles abusifs, de contrôles où le zèle rivalise avec l'absurde, sont nombreux. Si son but est de protéger, préserver, le contrôleur doit expliquer. Et s'il veut être entendu, il doit appréhender le contrôle dans l'objectif de faire évoluer les pratiques.

Abattoirs et outils de transformation : relocaliser

La France ne compte plus que 234 abattoirs en France, contre 3 500 en Allemagne, 3 200 en Autriche ou encore 1 600 en Italie.

Leur disparition progressive engendre une concentration de l'abattage dans des unités de plus en plus industrielles et déshumanisées, mais aussi un allongement du temps de transport des

animaux et un temps de travail supplémentaire conséquent pour les paysan-nes qui doivent y acheminer leurs bêtes. Dans un an, l'expérimentation portée par la Confédération paysanne (issue de la loi Egalim 1) d'une trentaine de projets d'abattoirs de proximité prendra fin. Plus que jamais, nous avons besoin des élu-es de notre territoire pour nous aider à relocaliser nos outils de production et de transformation. Il en va de la survie de l'élevage paysan, respectueux des animaux et qui redonne de la valeur au métier d'éleveur-euse. Le binôme éleveur-euse/animal est au centre de la ferme et du territoire, jouant sur les complémentarités du monde vivant. L'élevage paysan est synonyme d'autonomie, dont l'un des outils est la réappropriation des moyens d'abattage.

Où trouver les infos sur l'évolution de la crise aviaire ?

Les questions sanitaires sont gérées par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et les services départementaux rattachés (DDETSPP - Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), l'échelon régional n'est pas sollicité.

Dans l'état actuel des choses, la gestion d'une crise sanitaire est faite de semaine en semaine et aucune implication des syndicats agricoles n'est obligatoire de la part des services de l'État. Afin de trouver les informations, lorsqu'elles ne sont pas communiquées par les services départementaux ou les chambres d'agriculture, vous pouvez vous rendre sur les sites internet suivants :

- La Plateforme épidémiosurveillance en santé animale européenne afin d'avoir une vision générale de la situation ainsi que des informations sur les maladies animales surveillées : <https://www.plat-forme-esa.fr/>
- Le site internet du Ministère de l'agriculture et de la DGAL afin de connaître les actualités et décisions nationales directement prises par les services de l'état.
- Les sites internet des DDETSPP sont également importants à suivre car c'est là que sont publiés les arrêtés préfectoraux de gestion du problème sanitaire. Le défaut de cette source d'information est la difficulté à trouver une information claire et à jour sur ces sites. Mais c'est bien là que l'information se trouve. Si elle n'y est pas, n'hésitez pas à contacter directement votre DDETSPP.

L'agriculture paysanne est LA SOLUTION !

Il faut défendre bec et onglon l'élevage paysan !

Les attaques contre l'élevage plein air ne datent pas d'hier. Que n'a-t-on pas entendu sur « ces arriérés qui refusaient le progrès en voulant produire comme autrefois » ? « Il faut voir grand », clame-t-on. « Pourquoi si peu d'animaux alors qu'il faut nourrir le monde ? Pourquoi s'acharner en races rustiques si peu productives alors que la génétique est si prometteuse ? » Cela n'a heureusement pas découragé tou-tes les paysan-nes.

Devant cette résistance, les interprofessions de l'élevage, cornaquées par le syndicat majoritaire et leurs relais gouvernementaux, ont développé des normes sanitaires. Parfois utiles, elles sont néanmoins particulièrement adaptées au monde industriel dont la production est très segmentée. Imposant sas, quais de chargement, douches, analyses de l'environnement et du produit fini, elles génèrent des surcoûts importants et sont ubuesques et inadaptées à l'élevage paysan. De plus, ces normes ne garantissent en rien l'élimination du risque. Des mesures favorisant la diversité génétique, ainsi qu'une réduction des densités et des flux d'animaux, seraient plus efficaces. Cela non plus n'a toujours pas découragé tou-tes les paysan-nes.

Des mesures déconnectées des réalités

Le développement de contraintes administratives a été mené en même temps : déclaration de mouvement, cahier d'élevage, suivi sanitaire... Toutes ces mesures ne sont évidemment pas à jeter, mais elles sont chronophages et déconnectées des réalités de nos fermes. A minima, elles demanderaient un peu plus de compréhension de la part de l'administration. Mais cela non plus n'a pas découragé tou-tes les paysan-nes.

Alors les forces de l'agro-industrie ont lancé une grande offensive contre ces empêcheurs de produire en rond et, pour mettre à mal toute production de plein

air, elles tentent d'imposer le confinement obligatoire. Bien sûr, on prévoit quelques aménagements pour faire bonne figure, mais le but ultime est clair. Aujourd'hui, c'est la volaille qui est dans le collimateur suite à l'influenza aviaire, mais la production de porcs plein air est aussi menacée, à cause de la fièvre porcine africaine. Demain, l'élevage de ruminants sera sommé de se soumettre, à cause de la tuberculose bovine : déjà, certaines mesures liées à la lutte contre cette maladie sont facultatives pour l'élevage de jeunes bovins sans pâturage. De même, le loup sera bientôt prétexte à l'enfermement des moutons. Gageons que cette fois encore, cela ne découragera pas tou-tes les paysan-nes.

Des choix avant tout commerciaux

De plus en plus, l'objectif de l'État n'est pas sanitaire, mais d'obtenir le statut indemne, indispensable pour pouvoir exporter. Les choix réalisés en matière de politique sanitaire sont en général commerciaux, économiques, et ne vont pas forcément dans le sens de la protection de la santé des animaux et des humains. Ainsi, si l'objectif était de protéger la santé humaine du risque d'émergence d'une pandémie grippale aviaire, il faudrait plafonner les élevages de volailles et de porc afin de réduire le risque de mutation des virus grippaux. Il est évident que le choix qui est fait est plutôt de sécuriser ces élevages industriels par la biosécurité, en tentant d'éliminer au maximum le risque d'entrée d'un pathogène dans ces élevages. Avec l'appui des consommateurs et consommatrices qui ne se laisseront pas abuser longtemps, et le soutien des filières de qualité, la Confédération paysanne entend résister à cette énième attaque en règle contre l'élevage paysan de plein air. À travers ce nouveau combat se joue tout l'avenir de l'agriculture paysanne, résiliente aux fluctuations des grands marchés et gage de qualité des produits, de bien-être animal et de campagnes vivantes.

Nous refusons la fin de l'élevage plein air !

Denis Perreau, paysan en Côte-d'Or, secrétaire national

Face au loup, des mesures nécessaires

Avec une population estimée par l'Office français de la Biodiversité (OFB) à plus de 600 individus en France, les loups colonisent chaque année de nouveaux territoires. En France, alors que 9 départements étaient concernés par des attaques en 2010, la situation en 2021 est édifiante avec 40 départements impactés. Toutes les régions seront concernées dans les dix années à venir ! L'élevage plein air sera-t-il possible sans un large soutien de la société ?

Une étude de l'INRAE, publiée le 25 mai, témoigne de la violence psychologique que les attaques de loup entraînent chez des éleveur-euses et constate que « les éleveurs et les bergers exerçant leur activité sur les fronts de colonisation (par exemple le Limousin au moment de l'enquête) se retrouvent aujourd'hui dans une situation comparable à celle vécue par ceux qui exerçaient leur activité dans le Mercantour au début des années 1990 ». Éleveurs et bergers soumis à la prédation vivent dans un stress permanent. Ils doivent se battre sur tous les fronts : face aux grands prédateurs, face à l'administration, face aux idées reçues. Parce qu'en plus de se sentir désemparés dans de telles situations, il est tout aussi dur d'être confrontés à l'incompréhension et aux reproches du grand public. Dans un constat accablant de crise de la biodiversité, « les grands prédateurs sont érigés comme des "top modèles" pour une nature prête à porter » (expression des chercheurs québécois Hénault et Jolicoeur - 2003).

Préparation

Tous tes les éleveur-euses doivent être informés et formés pour limiter la casse. Il n'y a pas d'élevages plus sensibles que d'autres. Pour rappel, il faut un minimum de deux ans pour que le chien de protection soit apte à défendre le troupeau. Cela demande un fort investissement aux

éleveur-euses sans compter le temps passé pour les apprentissages nécessaires au multiusage. La Confédération paysanne demande la mise en place du Cercle 3 sur l'ensemble du territoire national dès 2023. Pour permettre aux éleveur-euses d'anticiper l'arrivée des loups, et non de la subir comme l'hiver dernier en Limousin, par le biais de réunions d'informations, de formations, d'achat et d'entretien des chiens de protection. Nous constatons que l'ensemble des éleveur-euses alpins qui refusaient les moyens de protection il y a vingt ans sont aujourd'hui équipés. « La vision quelque peu idyllique qui voudrait que dans les pays où le loup a toujours été présent, la coexistence avec les activités d'élevage est exempte de conflits s'avère dans les faits éloignée de la réalité. En Italie et en Espagne, pays d'où le loup n'a pas disparu au XX^e siècle, la situation peut être qualifiée de conflictuelle dans les zones de recolonisation récente, sans pour autant être sereine dans celles dont le loup était resté présent. »*

Prélèvements

La Confédération paysanne salue le soutien aux éleveur-euses de la Louveterie et de la Brigade mobile d'intervention de l'OFB qui réalisent l'essentiel des tirs ciblés de loups (83 sur 100 en 2021) en vision nocturne dans les foyers de prédation. L'étude sur l'efficacité des tirs létaux

comme moyen de protection montre qu'il est urgent de prendre en considération le besoin de connaissances scientifiques sur le sujet afin de répondre plus efficacement aux besoins sur le terrain. La Confédération paysanne veut donc que les prélèvements de loups soient effectués en fonction des dégâts aux troupeaux et non dans un cadre de gestion de l'espèce. L'objectif central des prélèvements doit être la baisse de la prédation.

Reconnaissance

Dire aux éleveur-euses qu'ils n'ont qu'à garder leurs brebis montre le fossé creusé entre la société et les paysan-nes. Depuis 30 ans, les éleveur-euses ont fourni les efforts exigés par la société, il serait temps que la société participe également en respectant leur travail. Des campagnes de communication à grande échelle sont nécessaires pour comprendre les usages mais aussi les intérêts du travail d'éleveur-euse avec des animaux en plein air.

Voir aussi l'Avenir Agricole n°268 : « Première attaque : qui fait quoi ? »

* « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du PNA 2018-2023 », rapport de mai 2019.

Fin 2020, deux paysans creusois ont fait l'objet de remontrances humiliantes de la part d'une salariée du Conseil départemental. Ce qu'on leur reproche : demander le RSA en complément de leur activité de maraîchage et d'horticulture. Ce que l'on exige d'eux : rechercher un emploi. L'un a pris la peine d'envoyer un texte au Conseil départemental en amont de son audition à l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale). Le deuxième a écrit le compte-rendu détaillé de son entretien avec l'assistante sociale. Témoignages.

Un maraîcher trop modeste

Lorsque j'ai pris connaissance du courrier m'intimant l'ordre de trouver un emploi, j'ai sollicité une audition à l'UTAS pour expliquer les raisons pour lesquelles je refusais de me soumettre de m'inscrire à Pôle Emploi pour continuer de recevoir un complément RSA. S'en est suivie une audition humiliante, puis j'ai subi une sanction financière. Je n'ai pas eu alors l'énergie de contester et de continuer le combat politique. Je suis convaincu que nous pouvons trouver une réponse collective aux petites humiliations individuelles. Je fais aujourd'hui appel à la Confédération paysanne creusoise pour démarrer un travail de sondage afin de connaître la réalité sociale de la petite paysannerie en Creuse et de le faire remonter aux décideurs du Conseil départemental. De mon expérience, c'est le statut de cotisant solidaire qui pose problème à l'administration : j'ai touché un complément RSA pendant 6 ans alors que j'étais exploitant agricole et les relations avec l'assistante sociale de la MSA étaient saines. Les ennuis ont commencé à partir du moment où je suis passé cotisant solidaire (mon activité maraîchère n'ayant pas bougé).

J'ai rédigé le texte qui suit à l'attention du Conseil départemental.

« Je suis maraîcher en agriculture biologique depuis 2009 (cultivant des légumes sur 800 m² de surface abritée et 5 000 m² de plein-champs) et vous me demandez de rechercher un emploi parce que je bénéficie du RSA. Cette situation est révélatrice de la crise de notre système agricole. Les agriculteurs en France ne vivent pas de leur production ; La plupart sont assistés par les aides européennes (qui constituent en moyenne les deux tiers des revenus) ; d'autres, ceux qui ont choisi de s'installer sur des petites surfaces comme moi, ne bénéficient pas de ces aides et ont besoin pour continuer d'exercer leur activité décentement d'un complément de revenu social.

Lorsque les services sociaux préfèrent humilier les petits paysans plutôt que les assister

Je considère mon activité comme hautement utile au territoire, économiquement, socialement et écologiquement. Je fus de ceux qui n'ont pas arrêté de travailler lors du confinement, j'ai même été très sollicité pendant cette période, ne pouvant répondre à toutes les demandes de légumes. Et pourtant, sans l'aide financière du RSA, je devrais cesser mon activité, insuffisamment rémunératrice (je vends autour de 12000€ de légumes chaque année). J'ai appris à me contenter de cette situation, à mettre mon orgueil de côté, à accepter l'idée que je n'aurai pas de retraite (je n'ai pas les moyens de cotiser et j'ai fait le (non-) choix de passer du statut d'exploitant agricole à celui de cotisant solidaire), à subir certaines humiliations («vous n'êtes pas assez efficaces», «vous êtes un assisté») alors que je suis souvent remercié par mes clients pour la qualité de mes légumes, alors que je connais de mieux en mieux mon travail, que je sais faire face aux contraintes du territoire (rendements modestes par rapport aux régions dites «maraîchères»), aux nouvelles conditions climatiques, et que mon corps commence à donner des signes de faiblesse (j'ai 48 ans, ai dû travailler tout l'été avec une douleur au genou liée à une sciatique). Je ne peux pas physiquement augmenter la taille de mon maraîchage, ni doubler le prix de mes légumes, et ne pense pas que l'investissement dans un robot désherbeur puisse être rentable sur des terres creusoises, je n'ai donc pas suivi les conseils des services sociaux, ce qui les a conduits à renoncer à me suivre voyant là une impasse. J'ai alors pris connaissance l'hiver dernier de mon changement de statut : je devais désormais me ranger du côté des demandeurs d'emploi. Je ne comprends pas cette situation qui me semble aussi humiliante qu'absurde : je ne peux exercer une activité de maraîchage éreintante et rechercher un emploi. Quand bien même l'intensité de cette activité varie selon les saisons, très intense de mars à octobre, plus calme le reste de l'année, je ne triche pas et ne suis pas en capacité d'accepter un quelconque emploi sans mettre un terme à mon atelier de maraîchage. Voilà, je pourrais faire profil bas et m'inscrire à Pôle Emploi en expliquant au conseiller que je réponds à une injonction administrative et que je ne suis pas réellement à la recherche d'un emploi. Je choisis néanmoins de ne pas tricher et de défendre ma cause et, au-delà de mon cas particulier, celle des petits paysans qui ont choisi de prendre soin du vivant, d'améliorer les sols, d'aménager des espaces favorisant la biodiversité en même temps qu'ils nourrissent les gens. Il y a aujourd'hui une crise des vocations pour l'agriculture ; j'aimerais idéalement participer avec vous à l'amélioration de notre reconnaissance sociale pour que les jeunes aient envie de s'impliquer dans le nécessaire effort agricole, dans de nouvelles relations au vivant. Je suis convaincu que le département de la Creuse pourrait être un acteur politique pilote pour reconnaître la richesse de ces activités qui participent à sa revitalisation, pour défendre une agriculture riche en main d'œuvre dignement rémunérée et adaptée aux défis écologiques qui nous font face. Merci pour avoir pris le temps de me lire. Dans l'espoir que nous trouverons ensemble des solutions pour soutenir les activités qui enrichissent réellement notre territoire. »

Texte transmis au Conseil Départemental de la Creuse avant mon audition du 16 novembre 2020 à l'UTAS.

Un horticulteur qui doit se développer

Je ne sais pas si vous avez vu ce film de Ken Loach, «I, Daniel Blake», mais ce matin j'ai eu la désagréable sensation de me retrouver plongé dans le même genre de situation humiliante et kafkaïenne que le personnage principal. Depuis 2014, je suis installé en horticulture à mon compte, en tant que cotisant solidaire. Je touche un complément RSA de la MSA car mes revenus sont faibles. Jusqu'à aujourd'hui, je pensais un peu naïvement que la société, via la MSA et le Conseil départemental, acceptait d'aider les paysans modestes comme moi, dont la surface agricole est insuffisante pour devenir chef d'exploitation. Je le pensais car le poids des aides directes de la Pac dans le résultat courant avant impôt des exploitations agricoles françaises en moyenne sur la période 2010-2019 est de 77%. En gros, sans aides, pas d'agriculture en France, que ce soient des petits horticulteurs comme moi, ou des gros céréaliers sur des centaines d'hectares.

Depuis 3 ans, mes revenus ont atteint un plateau, et je parviens à vivre décentement. Heureusement, car je vois mal comment faire plus d'heures durant la pleine saison et trouver plus de clients. Le RSA, c'est 25% de mon revenu, c'est pas dingue, mais ça me permet d'être à l'équilibre.

Or, ce matin j'étais convoqué par une assistante sociale, qui m'a expliqué que j'étais passé à travers les mailles du filet, et que j'aurais dû avoir un suivi avec un contrôleur, euh pardon un conseiller depuis 8 ans ! 8 ans quoi ! Ça fait 8 ans que je déclare mes revenus à la MSA, et personne ne s'est rendu compte que je n'avais pas de suivi... Donc, cette charmante dame m'a gentiment expliqué, sur un ton puant le mépris, qu'il allait falloir que je «développe» mon activité, ou que je trouve un vrai travail, sinon, fini le RSA ! Je suis resté sans voix. Elle m'a ensuite fait remplir un questionnaire, s'arrêtant à chaque case :
Elle : Est-ce que vous avez une maladie longue durée, comme un cancer par exemple ?
Moi : Non...
Elle : Parce que vous voyez, quand on a un cancer, eh bien c'est difficile de chercher un emploi...
Moi : Mais je ne cherche pas d'emploi, je travaille déjà...
Elle : Alors, est-ce que vous avez une voiture ?
Moi : Oui...
Elle : Parce que vous voyez, eh bien quand on a pas de voiture, c'est difficile aussi de chercher un travail...
Moi : ...
Elle : Est-ce que vous parlez bien français ? Parce que c'est quand même la moindre des choses de parler deux trois mots de français pour trouver un emploi.

What the Fuck ! Elle me prend pour un débile, profite des aides publiques. Je suis sur le cul. Ça a duré une heure. Horrible ! Comme si tout ce que j'avais créé depuis 8 ans ne valait rien. Je vais donc avoir droit à des rendez-vous réguliers, durant lesquels je devrai prouver que je cherche un emploi, que je ne cherche pas, pour pouvoir continuer mon activité. Il y a un flou total sur la situation des petites exploitations comme la mienne. La réalité est que l'immense majorité des agriculteurs a besoin d'aides pour vivre. Le pire, c'est que mon exploitation ne s'en sort pas si mal, avec 25% d'aides (à comparer aux 77% de la moyenne nationale...) Il faudrait que je triple ma surface de serres, donc que j'embauche du personnel, donc que je trouve 5 à 6 fois plus de clients, donc que j'emprunte à la banque, et là, je pourrais toucher plein d'aides de la Pac. Et on me foutrait la paix ! Ça coûterait plus cher à la société, ce serait moins rentable, mais au moins je n'aurais pas à justifier mon existence et mon utilité sociale auprès d'un robot assis derrière un bureau ! La journée commence bien.

Témoignage écrit le 15 décembre 2020

Vos réactions et témoignages sont à envoyer à Anne Barteau : contact@confederation-paysanne-limousin.org

ADEAR LIMOUSIN
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Le STAGE PAYSAN CRÉATIF, devient

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Un accompagnement innovant pendant 1 an pour finaliser votre projet d'installation en agriculture paysanne en Limousin

Formation de Novembre 2022 à Septembre 2023

70% DE STAGE

Parole d'accueillant.es :

** Un stage long permet de voir toutes les saisons et de créer un lien fort avec l'apprenant pour l'aider à construire son projet. **

** Notre accompagnement ne s'arrête pas avec la fin du stage, c'est un partenariat qui se profile. **

Une formation de :

Projet en partenariat avec :

et financé par :

Parole de stagiaires :

** On a pris le temps de regarder la comptabilité, j'ai fait mon prévisionnel grâce à leur comptabilité **

** Je suis capable de repérer et comprendre les choix fait et les contraintes de certains choix. **

Vous souhaitez candidater ?

- Participer à un accueil collectif de présentation de la formation, les prochaines dates:
 - mardi 7 juin, en Cortège de 10h à 12h30
 - jeudi 16 juin, à Limoges de 14h30 à 16h30
- Déposer son dossier de candidature Avant le 15 août 2022 à contact@adearlimousin.com
- Sélection des candidatures le 22 août
- Les entretiens de sélection auront lieu le 1er, le 2 et le 5 septembre
- Avoir trouvé et validé ses stages le 3 octobre, pour les stagiaires sélectionnés
- Démarrage du stage le mardi 2 novembre 2022

Entreprendre en agriculture paysanne est une formation qui existe sur d'autres territoires de la Région :

- En Dordogne, portée par la Maison des paysans
- Dans le Bearn, portée par l'ADBEA
- Dans le Pays Basque, portée par TEREDU

Contactez l'Adear Limousin

Par mail : melissak@adearlimousin.com
Par téléphone : 05 87 50 41 03
Plus d'info sur notre site : adearlimousin.com

Être ferme accueillante ?

- Conditions d'entrée :
 - J'ai assez d'expérience pour former un.e futur.e paysan.ne
 - Je partage les valeurs de l'agriculture paysanne
 - J'ai du temps disponible
 - Je saurai m'adapter à l'arrivée d'un.e stagiaire
 - J'ai envie de transmettre mes connaissances, mes compétences
 - La viabilité de ma ferme ne dépendra pas de l'arrivée d'un.e stagiaire
- Engagements :
 - Mettre en place 1 fois par mois un rdv entre le/la stagiaire et vous pour faire le point sur le stage et le projet.
 - Participer à 1 journée de formation pour améliorer sa pratique en tant qu'accueillant.e avec les autres fermes
 - Être présent aux RDV avec l'Adear et le ou la stagiaire pour le suivi du stage sur la ferme (3 dans l'année)
 - Participer à la journée de bilan de fin de formation

Être accueillant.e comment faire ?

- Venez participer à une rencontre avec l'Adear Limousin
- Contactez l'Adear Limousin pour faire partie de la liste officielle des fermes souhaitant accueillir
- Parlez en à de futur.es paysan.nes

Contactez l'Adear Limousin

melissak@adearlimousin.com
05 87 50 41 03

Vous voulez accueillir ? Vous connaissez des personnes qui voudraient candidater ?
Les Visios de la dernière chance pour en savoir plus sur la formation :
le vendredi 8 juillet à distance de 14h30 à 15h30 et le jeudi 4 août à distance de 14h30 à 15h30

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIENT.

1^{ère} banque aux côtés des agriculteurs, le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.

Toute une banque pour vous

Source : enquête Adéquation, taux de pénétration 2016

ASSURANCES AGRICOLES POUR TOUTES LES AGRICULTURES

Rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Groupama d'Or - Casse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Or - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93015, 31131 BALMA Cedex - 339 851 551 82 CS 70001005 - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud.

la vraie vie s'assure ici

LE DÉPARTEMENT PROCHE DE SES AGRICULTEURS

CORREZE LE DÉPARTEMENT
2017 (France), Agri-Commerce, Agri 2017 en chiffres

f i b @

L'Adear à vos côtés

Se former

13 juin	Connaître ses droits et devoirs pendant et après les contrôles	Branceilles (19)
14 juin	Biosécurité en élevage avicole	Branceilles (19)
septembre	Agro-écologie	non défini
octobre	Efficacité et bien-être au travail	Haute-Vienne (87)
	Créer une ferme pédagogique	Châteauneuf-la-forêt (87)
	Acupuncture en élevage	non défini
automne	Soins de premiers secours aux animaux	non défini
	Site internet perfectionnement : créer une boutique en ligne	formation mixte digitale (majoritairement en distanciel)
	Gestes et postures en maraîchage	non défini

Les formations pour s'installer

du 23 au 25 mai	Réaliser son étude de marché pour définir sa stratégie commerciale	Haute-Vienne (87)
20&21 juin et 4&5 juillet	S'installer : Choisir ses statuts et Chiffrer son projet	Haute-Vienne (87)
septembre/octobre	S'installer : choisir ses statuts et chiffrer son projet	non défini
décembre	S'associer, travailler ou s'installer à plusieurs (agrément GAEC)	non défini

S'installer

2 rdv collectifs successifs pour vous guider :

RDVI (Rendez-Vous de l'Installation)

Pour comprendre le parcours à l'installation, connaître le réseau.
(pré-requis pour l'accompagnement individuel)

RDVA (Rendez-Vous des Aides)

Pour découvrir les financements/dispositifs/aides, partager vos questionnements, échanger, ...

Transmettre

Vous êtes dans une démarche de transmission ou d'association ?

Venez aux RDV de l'Installation !



05 87 50 41 03
contact@adearlimousin.com
Adear Limousin

Entreprendre en Agriculture Paysanne

Candidatures ouvertes !

Les dernières dates avant de candidater :

- Naves : 7 juin à 10h
- Limoges : 16 juin à 14h30
- En visio : le 8 juillet et le 4 août à 14h30



Les bénévoles de Solidarité Paysans Limousin

Solidarité Paysans Limousin
Safran, 2 av G.Guingouin, CS 80912 Panazol,
87 017 LIMOGES Cedex - 05 87 50 41 18 - splimousin@gmail.com

EN LIMOUSIN, 2 FÊTES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

LE 27 AOÛT 2022 A PARTIR DE 17H
GROS CHASTANG (19)
-APERO PAYSAN-CONCERT-

LE 24 SEPTEMBRE 2022 A PARTIR DE 13H
St JUNIEN LES COMBES (87)
-VISITE DE FERMES-CONFÉRENCE-DÉBAT-REPAS PAYSAN-CONCERT-

PETITE ANNONCE

Élevage bovin

J'achète un troupeau de vaches limousines pour installation en Haute-Vienne. Environ 50 mères préférablement élevées en plein air intégral. Date de transport souhaitée : novembre 2022. Date souhaitée de vêlage : printemps 2023.
Contact : Ignacio, 06 67 05 79 19

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan-nes engagé-es dans différentes structures : La Confédération paysanne de votre département, La Via Campesina européenne et internationale, premier mouvement mondial et européen paysan dans 81 pays, et L'Adear Limousin : véritable laboratoire de terrain.

Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

La / les personnes qui adhèrent ou qui s'abonnent

Nom et Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
E-mail de contact :
Année de naissance : Année d'installation :
Productions de la ferme :

Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement au trimestriel *L'Avenir Agricole*, journal syndical des trois Confédérations paysannes du Limousin : 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement au mensuel *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 46 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : contact@confederation-paysanne-limousin.org ou par sms au 06 82 95 22 42.

Formules d'adhésion Conf 19

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 40 €
- Retraité.e seul.e 40 €
- Couple de retraité.e.s 50 €
- Cotisant.e solidaire 30 €
- Montant libre €

Formules d'adhésion Conf 23

Selon la tranche de revenu annuel

- < 8000 € 20 €
- 8000 € - 12 000 € 50 €
- 12 001 € - 16 000 € 90 €
- 16 001 € - 25 000 € 130 €
- > 25 000 € 160 €
- Autre type d'adhésion Montant libre

Formules d'adhésion Conf 87

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 50 €
- Retraité.e agricole seul.e 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles 45 €
- Personne en difficulté financière . 10 €

Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87. ou par virement / RIB à la demande sur contact@confederation-paysanne-limousin.org

Date : Signature :